



Islamic Organization
for Food Security

Mangilik Yel ave.
55/21 AIFC, unit C4.2
Nur-Sultan, 010000
Republic of Kazakhstan

l'Organisation Islamique pour
la Sécurité Alimentaire

Mangilik Yel ave.
55/21 AIFC, unité C4.2
Nur-Sultan, 010000
République du Kazakhstan

المنظمة الإسلامية للأمن الغذائي

بنایة
21/55 Mangilik Yel
نور سلطان
جمهورية كازاخستان

info@iofs.org.kz tel: +7 (7172) 99-99-00 fax: +7 (7172) 99-99-75 www.iofs.org.kz



Note conceptuelle sur Réserves de sécurité alimentaire de l'OCI

Les efforts des communautés mondiales pour réduire la faim dans le monde pour atteindre zéro d'ici 2030 approché dans l'Objectif de développement durable (ODD) d'ici 2030 sont confrontés à un défi majeur, d'où l'augmentation du nombre de personnes souffrant de malnutrition soulevées pour atteindre 821 millions. Une telle situation devrait exploser en 2020 et a laissé la communauté mondiale face à une période désespérée.

On s'attend à ce que des conséquences plus dramatiques se révèlent d'ici quelques mois avec l'effet de la pandémie COVID -19. Ces faits nous laisseront avec un immense défi, spécialement dans les populations d'Afrique et d'Asie, spécialement dans les pays membres de l'OCI. Selon les rapports de la FAO, environ 2 milliards de personnes dans le monde souffrent d'insécurité alimentaire modérée à sévère. Le rapport du Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies a souligné que 26 pays seront en insécurité alimentaire alors qu'ils souffrent déjà de faim chronique. En outre, 1,5 milliard d'enfants dans le monde ne sont actuellement pas scolarisés et dépendent des repas scolaires pour éviter de souffrir de la faim. La situation mondiale sera encore plus véhémente, selon le PAM et environ 265 millions de personnes pourraient être poussées au bord de la famine d'ici la fin de l'année 2020.

La situation actuelle de la sécurité alimentaire engage la nécessité de consolider les efforts entre les États membres (EM) de l'OCI / OISA pour atteindre l'objectif de sécurité alimentaire et de lutte contre la faim dans le monde musulman.

À cet égard et sur la base de sa recommandation de renforcer la capacité des États membres de l'OCI / OISA à faire face aux défis de la sécurité alimentaire, la 4e Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole a donc été considérée comme un point de départ pour l'établissement des réserves de sécurité alimentaire. Dans le même ordre d'idées, la 7e Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole tenue à Astana (Nour-Soultan), au Kazakhstan, les 26 et 28 avril 2016, a demandé des études complémentaires sur les modalités de création des réserves de sécurité alimentaire de l'OCI.

Le projet de protocole des réserves de sécurité alimentaire de l'OCI (FSR) comprenait des dispositions pour la mise en œuvre de la composante humanitaire du programme de l'OISA à travers la création de réserves de sécurité alimentaire sous-régionales. Le projet de protocole, qui émanait du Secrétariat Général de l'OCI, a été dûment diffusé aux États membres par l'OISA, avec une demande de contributions et d'autres commentaires visant à affiner ledit protocole. Des contributions pertinentes ont été reçues des États membres et ont été incorporées dans le projet de protocole, en attente d'examen et d'adoption de la 8e CMSADA. En raison du report de la 8e CMSADA, le projet de protocole du FSR de l'OCI est soumis pour examen et approbation lors de la 3e Assemblée générale de l'OISA.

Composé de treize articles (tels que joints aux présentes), le projet de protocole identifie les objectifs des RSA comme la coordination des politiques nationales de stocks alimentaires et des réserves alimentaires nationales, et le suivi de la situation de la sécurité alimentaire dans les États membres en ce qui concerne les volumes de production, les mouvements de denrées alimentaires stock et prix des principaux produits, entre autres. Le Protocole comprend également la Réserve, la création d'un Fonds spécial pour les céréales, la libération, le retrait et la reconstitution des réserves ainsi que les fonctions et responsabilités du Comité de Pilotage et du Secrétariat des RSA.

Réerves de sécurité alimentaire de l'OCI

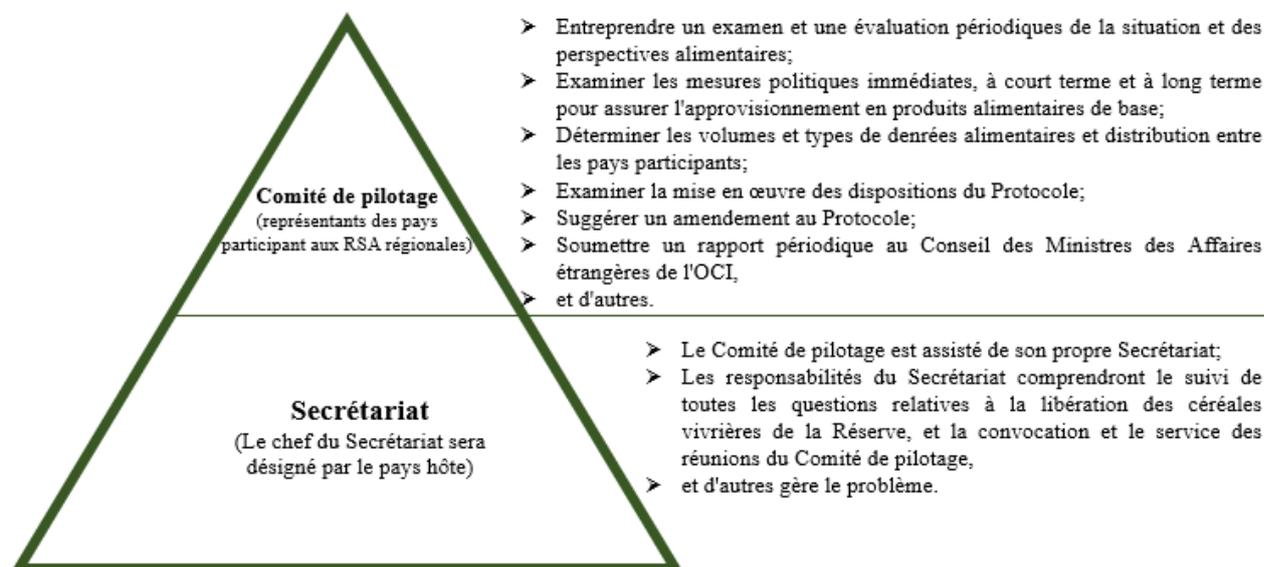
Le but principal de la création des RSA est de faciliter l'accès à la nourriture dans les États membres de l'OCI à travers la coordination des politiques nationales de stock alimentaire et de réserve alimentaire nationale pour un approvisionnement garanti à la population pendant la période de pénurie alimentaire et surveillera également la situation de la sécurité alimentaire des États membres.

Les RSA devraient être suffisamment autonome, la gestion des réserves devant être indépendante et transparente. Par conséquent, afin d'assurer la supervision et la coordination de la mise en œuvre des RSA, un comité de pilotage sera établi. Le Comité de pilotage sera composé de représentants de tous les États membres de l'OCI.

Les RSA doivent être constitué de céréales ou de denrées alimentaires principales ou d'une combinaison. Le Comité de pilotage et d'autres fonctions qui décideront de la quantité et du type de denrées alimentaires pour le stockage, le stockage physique ou les obligations d'approvisionnement alimentaire d'urgence et autres.

Les RSA devraient être équipé du système d'information et d'analyse complet, qui permet d'évaluer les risques, les menaces et l'ampleur des problèmes dans le domaine de la sécurité alimentaire, et cela pourrait également être utilisé pour réglementer en ligne les activités des réserves alimentaires.

Structure de gestion des RSA régionales



Etude sur les RSA

Actuellement, l'étude sur les RSA de l'OCI est menée dans le cadre du don de la BID. D'ici fin novembre 2020, le consultant fournira des recommandations détaillées et étayées sur les RSA, qui comprendront:

- propositions de regroupement du pays en RSA régionales;
- les volumes requis de denrées alimentaires dans les RSA régionales;
- types de denrées alimentaires dans les RSA régionales;
- mécanismes et options de retrait de stocks;

- les mécanismes possibles de soutien aux réserves régionales, dont les pays participants n'ont pas un potentiel suffisant;
- principes de gestion des réserves régionales.

Ces recommandations seront transmises aux Comités de pilotage régionaux des RSA.

Au stade actuel, les propositions préliminaires du consultant pour examen par les membres estimés du Conseil Exécutif sont brièvement les suivantes.

Nº	RSA régionales	Pays	Type de denrées alimentaires	Volume total
1	Moyen-Orient (12)	Palestine, Yémen, Syrie, Jordanie, Irak, Liban, Oman, Bahreïn, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Koweït, Qatar	blé	350 mille tonnes
2	Asie du Sud et Amérique du Sud (5)	Bangladesh, Pakistan, Maldives, Guyane, Suriname	riz, blé, maïs	
3	Afrique de l'Est et du Sud-Est (6)	Comores, Soudan, Somalie, Ouganda, Djibouti, Mozambique	riz, millet, blé, manioc, lentilles, maïs	180 mille tonnes
4	Afrique centrale (3)	Tchad, Cameroun, Gabon	mil, sorgho, blé, manioc, riz	76 mille tonnes
5	Afrique de l'Ouest, du Nord et du Nord-Ouest (6)	Mauritanie, Libye, Tunisie, Egypte, Algérie, Maroc	riz, blé	332 mille tonnes
6	Europe, Asie centrale, Kazakhstan, Iran, Turquie et Azerbaïdjan (10)	Albanie, Afghanistan, Tadjikistan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Azerbaïdjan, Turkménistan, Iran, Kazakhstan, Turquie	blé	350 mille tonnes

Un certain nombre d'États membres de l'OCI n'ont pas inclus dans la proposition préliminaire le système de RSA de l'OCI parce qu'ils sont déjà membres des réserves alimentaires régionales (ASEAN et CEDEAO): le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Nigéria, la Sierra Leone, le Sénégal, le Togo, le Brunei, l'Indonésie, la Malaisie. Le Secrétariat de l'OISA commencerait à communiquer avec ces pays avec l'espoir qu'ils ont le bien de rejoindre les RSA de l'OCI.

Le Secretariat

L'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire

Nour-Soultan, République du Kazakhstan